

Renan et son temple

Autor(en): **Berthoud, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **57 (1953)**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Renan et son Temple

PAR MARC BERTHOUD, PASTEUR

Le passé de Renan n'a pas encore beaucoup intéressé les historiens ; à la vérité ils n'y ont fait que de très rares incursions. Attitude que l'on peut fort bien comprendre : ce village du Haut-Erguël a été longtemps habité par une population formée d'agriculteurs à la vie difficile, gens simples et modestes qui ne firent que très peu parler d'eux et de leur village.

Renan n'a pas su conserver des vestiges de son passé en grand nombre : nous n'y connaissons qu'un seul monument historique dûment répertorié : un poêle signé de Henri-Constant Landolt et daté de 1714. Les maisons des temps anciens ont presque toutes disparu ; celles qui subsistent encore ne paraissent pas avoir grand-chose à nous révéler. De plus, toutes les vieilles familles ont quitté le village ; elles s'en sont allées vers des climats plus propices. Au village, il est impossible de découvrir de ces archives de famille souvent si riches en renseignements précieux. Peut-être se trouvent-elles dans d'autres régions de notre pays...

Quant aux archives communales, elles ne sont pas d'une grande ressource ; elles ne contiennent que très peu de documents intéressants. Elles ne sont pas suffisamment riches pour nous donner une idée claire de ce que put être la vie à Renan au cours des huit siècles de son histoire.

* * *

Quelques historiens de chez nous, MM. Pierre César, Robert Gerber et Charles Simon, ont eu l'occasion de noter, dans leurs différents ouvrages, quelques événements qui concernent le passé de Renan. Mais c'est bien peu de chose ! Et l'on aimerait tant avoir quelques indications précises sur la fondation de cette communauté campagnarde, sur son évolution au cours des siècles ! Ses plus lointaines origines remontent probablement à l'époque des invasions

barbares du V^e siècle. N'a-t-on pas fait dériver le nom de Renan de celui de Runo, un chef burgonde ? Mais aucun document ne nous est resté de ce temps, ni parchemin, ni édifice quelconque. La première mention en fut faite en 1178 par le pape Alexandre III, qui « reconnaît comme possessions de l'église de Saint-Imier plusieurs localités de l'Erguël et du canton de Neuchâtel : Cormoret, Courtelary, Cortébert, Tramelan, Renan et Orvin... »

L'histoire a aussi conservé assez vaguement le souvenir d'une famille « de Renan » ; rien de ce qui la concerne n'est toutefois parvenu jusqu'à nous. Quant à la création de la communauté de Renan, elle est antérieure à 1590 ; car elle est mentionnée dans l'acte par lequel les gens des montagnes créaient alors leur propre communauté. Peut-être faut-il l'envisager dans l'intervalle qui va de 1556, année où le prince Melchior de Liechtenfels donna à l'Erguël ses franchises, à 1590, année que nous mentionnons plus haut. Sans doute conséquence de la Réforme. Le pouvoir des chanoines de Saint-Imier a été supprimé par la grande révolution religieuse. Pour que le bon ordre régnât dans la région, il fallut le remplacer par autre chose. Les villages en prirent occasion pour s'organiser d'une façon démocratique. C'est alors que naquirent les diverses communautés du Haut-Erguël qui furent à l'origine de nos communes bourgeoises, puis de nos communes municipales. Hypothèse plausible certes, mais rien jusqu'ici ne nous a permis de la vérifier.

Relevons encore que M. B. Gagnebin nous donne des détails fort intéressants au sujet de Renan, patrie de sa famille, dans les monographies qu'il a publiées dans les « Actes » de l'Emulation en 1939 et en 1940. Mais ce n'est pas encore cette histoire de la communauté que nous aimerions posséder.

* * *

Pendant plusieurs décennies, le discours prononcé par M. le pasteur H. Meyrat de Renan, lors de la « Fête d'inauguration de la Tour et des Cloches », fut considéré comme le résumé le meilleur de l'histoire de cette paroisse. Sans doute ce discours avait-il été rédigé d'une manière très consciencieuse ; seulement voilà, il se fonde sur une certaine tradition que les pasteurs du lieu semblent s'être transmise. Il était d'ailleurs très difficile d'en vérifier l'exactitude : les archives locales sont trop pauvres pour permettre un semblable travail. Il faut un apport considérable de l'extérieur pour remettre les choses bien au point. J'en veux simplement pour preuve le début de ce discours qui parut en brochure :

Le 30 juin 1630, par un acte daté de Porrentruy, Jean Henri de Hochberg, prince-évêque de Bâle, « accordait aux habitants de Renan, des Convers et des Montagnes la liberté de construire un temple au dit Renan, pour y faire l'exercice de leur religion, à condition qu'ils le bâtiraient à leurs frais, paieraient une pension à leur ministre et qu'ils continueraient à dépendre de Saint-Imier qui serait toujours leur « mère-église ». Telle est l'origine légale de l'antique édifice...

Quelques lignes plus loin, M. Meyrat faisait cette constatation :

En réalité, les murailles de notre temple sont un peu plus anciennes ; elles n'avaient pas attendu, pour sortir de terre, la permission du prince-évêque. Vous avez tous lu, au-dessus de la porte d'entrée la plus voisine, la date de 1627 ; c'est l'année de la naissance de notre Eglise...

De cette constatation, l'auteur tirait une conclusion qui a bien quelque chose d'étonnant :

Il faut croire que nos prédécesseurs connaissaient déjà la valeur du fait accompli et que, pour être plus sûrs d'avoir leur temple, ils n'ont demandé qu'après coup l'autorisation de construire. Cette manière d'agir n'était peut-être pas entièrement correcte et nous ne chercherons pas plus à la justifier qu'à défendre les plans adoptés par les fondateurs de notre temple...

Les choses se sont-elles vraiment passées comme le pensait M. Meyrat ? Il nous faut remarquer tout d'abord que les quelques lignes citées nous permettent de nous faire une idée assez défavorable de cette tradition locale. Elle comporte en tout cas deux petites erreurs de détail que nous devons signaler. La première concerne la date de « la lettre de concession » accordée par le prince-évêque aux gens de Renan ; elle est du 20 juin 1630 et non pas du 30, comme il est indiqué par erreur. En second lieu, il s'agit du prince-évêque qui l'accorda. La tradition parle d'un Jean-Henri de Hochberg, alors que le prince régnant en 1630 était Jean-Henri d'Ostein. Mais passons à quelque chose de plus important.

Beaucoup plus graves en effet nous semblent être les jugements de valeur qu'on a formulés à propos de la date de 1627 (qu'on lit au-dessus de la porte sud du temple) et de celle du 20 juin 1630 indiquée dans la lettre comme étant celle où l'autorisation de construire un temple avait été donnée aux gens de Renan. M. Meyrat en tire prétexte pour affirmer que « nos prédécesseurs connaissaient déjà la valeur du fait accompli ». C'est aller un peu vite en besogne. Nous ne pensons pas que les gens de Renan auraient pu avoir l'idée de se passer de l'approbation de leur souverain ; nous ne pensons pas non plus que ce dernier eût pris connaissance d'une pareille atteinte à ses droits sans une réaction des plus vives. N'aurait-on pas dû — avant de

s'engager sur la voie des suppositions gratuites — envisager certaines possibilités plus en rapport avec les coutumes de ce temps-là et surtout avec l'exemple de patience et de piété qu'on se plaît, par ailleurs, à reconnaître aux anciens habitants de Renan ?

La tradition dont s'inspira M. Meyrat part d'une ou deux dates ; elle nous donne ainsi une vue des plus courtes sur les événements qui nous intéressent. Elle ignore tout des requêtes que la communauté de Renan peut avoir formulées ; elle ne dit rien des enquêtes qui, ensuite, peuvent avoir été faites pour examiner le bien-fondé de semblables demandes ; elle ne parle pas d'une correspondance qui pourrait avoir été échangée entre le prince-évêque et le Haut-Erguël. De plus, à lire la plaquette publiée par M. Meyrat, on pourrait croire qu'en 1630 la Communauté des Montagnes était déjà assez étroitement liée à celle de Renan et qu'ensemble elles formaient une sorte de paroisse filiale de Saint-Imier. Mais nous n'en avons pas la moindre preuve. Notre impression, c'est qu'il faudra attendre encore bien des années pour qu'une sorte d'union cultuelle s'établisse entre Renan et les Montagnes.

* * *

En raison de la grande pauvreté des archives locales — tant paroissiales que communales — nous avons été obligés de chercher ailleurs les lumières qui nous étaient indispensables : dans les archives de l'Etat dont nos devanciers avaient méconnu l'importance. Le portefeuille qui contient les documents relatifs à l'histoire de la paroisse de Renan est assez volumineux. Ces documents — inédits pour la plupart — sont en général extrêmement intéressants. Seulement il n'est pas très facile de leur arracher leurs secrets : tous ceux qui traitent de questions pendantes entre la communauté de Renan et la cour princière sont rédigés en allemand et calligraphiés dans une écriture assez difficile à déchiffrer pour qui n'y est pas habitué. Ainsi les requêtes que « les ambourgs et communautés de Renan et des Convers » adressaient à « leur Prince territorial et souverain » — comme les réponses que ce dernier faisait envoyer à « ses amés et féaux sujets » — ne nous ont pas été conservées dans la langue de nos populations jurassiennes, mais dans celle du Prince venu de l'étranger, de territoires où l'allemand était maître.

Arrêtons-nous maintenant aux problèmes historiques que nous pose la construction du temple de Renan.

On a cru pouvoir la mettre en rapport étroit avec les immenses difficultés matérielles qu'une époque de lourdes calamités provoquait dans notre région. Comme s'il avait fallu que les habitants de Renan

eussent besoin d'être d'abord vivement impressionnés à salut pour songer à se donner une maison de prière. C'était ce que pensait M. Meyrat lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

Faut-il s'étonner que des gens en pleine famine, ayant la guerre à la porte, la peste tout près et peut-être chez eux, ne se soient pas préoccupés de donner beaucoup d'élégance et de luxe à la maison qu'ils élevaient pour y célébrer leur culte ? Non, ce qui doit nous surprendre, c'est que ces hommes aient eu le courage de se mettre à l'œuvre à une époque où tout leur disait que leur fardeau était déjà trop pesant ; c'est qu'ils aient eu assez de persévérance pour aller jusqu'au bout à travers tous les obstacles... Voilà pourquoi, pensons-nous, ceux qui n'avaient pas songé à bâtir une église pendant les années prospères sont parvenus à s'en procurer une malgré la pénurie et les privations d'une époque calamiteuse entre toutes... (Op. cit. p. 7 et 8).

* * *

Au vu des documents que nous avons pu consulter aux archives de l'ancien Evêché, une pareille opinion doit être très sérieusement révisée. C'est aux temps prospères déjà que les gens de Renan se préoccupèrent d'un lieu de culte ; c'est bien avant que la famine menaçât le pays, que la guerre fût aux frontières et que la peste opérât ses coupes sombres dans la population, que ces humbles montagnards prirent la décision de tenter l'impossible même pour obtenir de leur souverain l'autorisation de doter leur communauté du temple qui lui manquait. Cette volonté — qui paraît avoir été unanime — s'affirme dans une lettre que la dite communauté adressa au Prince-évêque et que ce dernier reçut en date du 25 juin 1621, c'est-à-dire six ans avant que la construction commençât et neuf ans avant que l'autorisation leur en fût officiellement communiquée. Voici in-extenso ce document qui nous permettra de nous faire une idée très précise de la situation dans laquelle se trouvaient ces humbles agriculteurs. Nous en donnons la traduction en français de notre temps :

Nous, les ambourgs et communautés de Renan et des Convers, et les paroissiens vivant sur les montagnes de Clermont et de Sonvilier, soit plus de la troisième partie de la mairie de St-Imier, par très grande nécessité, nous nous adressons à Votre Gracieuse Altesse.

Votre seigneurie d'Erguël n'a pas toujours été peuplée comme elle l'est aujourd'hui. Autrefois, elle était recouverte de forêts dans sa plus grande partie. A cette époque ont été construits, pour commencer, une église paroissiale et un chapitre à St-Imier.

En amont de St-Imier, les habitants étaient très peu nombreux ; pour faire leurs dévotions et pour participer aux services divins, ils se sont toujours rendus à ladite église paroissiale. A cette époque, le manque (la pauvreté

des habitants, réd.) ne permettait pas de bâtir et d'entretenir deux églises différentes.

Mais, depuis, le nombre des sujets s'est accru dans la seigneurie et surtout dans notre région. Là où, jadis, il n'y avait que solitudes profondes et épaisses forêts, il y a aujourd'hui de vastes fermes et de grandes maisons qui abritent de nombreux habitants. Les plus proches sont à une lieue de St-Imier. D'autres en sont éloignés de deux, et même deux lieues et demie. Ils ont l'obligation de s'y rendre pour le culte.

Toutefois les difficultés de la marche sont grandes en hiver lorsque la neige est abondante. Et puis il y a aussi les enfants que, de si loin, il faut porter au baptême. Il y a aussi les pauvres qui ne sont pas bien habillés (pas assez chaudement habillés, réd.) qui doivent attendre que l'on soit arrivé de toutes les parties de la paroisse, puis, après le culte, retourner chez eux en ayant beaucoup de peine à se protéger du froid.

Quant aux jeunes enfants et aux vieillards, ils doivent rester à la maison.

Il est vrai que de temps en temps, soit tous les quinze jours, le pasteur tient un catéchisme à Renan. Chacun, et surtout la jeunesse, a une bien mauvaise compréhension de notre foi chrétienne puisque, d'un moment à l'autre, ils oublient plus ou moins ce qu'ils ont appris.

Et voici le désir qui leur tient à cœur et qu'ils formulent avec la plus grande précision :

Nous avons le désir d'entendre la Parole de Dieu ; mais nous aimerions pouvoir le faire beaucoup plus commodément. Et nous y vouerions tout notre zèle. Nous avons surtout le très grand désir que notre jeunesse puisse être instruite, dès sa plus tendre enfance, des articles fondamentaux de notre religion chrétienne. C'est pourquoi nous prions Votre Gracieuse Altesse que l'ordre nous soit donné — afin que la gloire de Dieu augmente ici — qu'une église soit bâtie à Renan.

Que le diacre d'Erguël, ajoutent-ils, prêche dans la nouvelle église chaque dimanche, et que Votre Gracieuse Altesse veuille bien accorder les subsides qui y seront nécessaires !

Malgré notre pauvreté et les petits revenus de la communauté, nous voulons y collaborer autant que nous le pourrons. Nous voulons aussi ajouter un petit surplus au faible traitement qui est accordé au diacre.

Et enfin, ils déclarent solennellement :

Nous ne voudrions pas porter préjudice à l'Eglise paroissiale de St-Imier. Pour la sainte Cène et la bénédiction des mariages, nous nous rendrons à St-Imier comme par le passé.

Cela — entendons simplement la construction de notre temple — sera une œuvre très chrétienne et une grâce toute particulière.

Après avoir pris connaissance de cette requête, la cour de Porrentruy fit cette annotation : « A revoir plus tard ». Elle y prit certes son temps ; mais elle ne perdit pourtant pas la chose de vue.

De cette requête que la communauté de Renan fit rédiger au début de juin 1621, sans doute après l'avoir longuement discutée dans les semaines et les mois qui précédèrent, il est possible de dégager quelques faits importants.

Dès les premières lignes du document, nous pouvons constater que le problème de la construction du temple ne fut pas posé à la population par une autorité strictement ecclésiastique. Il le fut au contraire par la communauté locale et par ce que nous pourrions nommer l'autorité civile : les ambourgs ou gouverneurs. Ainsi donc, à l'origine, le temple de Renan doit être également considéré comme le fruit d'une action entreprise par l'ensemble des habitants du village et comme un bien appartenant à la communauté civile. Cette situation ne tardera d'ailleurs pas à se modifier ; des anciens et des juges consistoriaux seront bientôt choisis dans la population du village.

Comme la formule introductive de la requête ne mentionne pas la Communauté des Montagnes qui s'était créée en 1590, mais que le prince-évêque n'avait pas encore reconnue, on est en droit de penser que tout statut légal était encore refusé à cette dernière. Il semble que ce ne sera que bien plus tard — au cours de ce même siècle — que les deux communautés, Renan et les Montagnes, s'uniront pour former l'Eglise filiale de Saint-Imier. On ne peut pas dire comment cette union a été réalisée : s'est-elle faite en suite de décisions officielles ou s'est-elle constituée progressivement par simple nécessité ou par des affinités naturelles ?

La requête de 1621 affirme aussi qu'il n'y a jamais eu de sanctuaire en amont de Saint-Imier dans la seigneurie. La dissémination des habitants dans un territoire encore mal défriché et leur grande pauvreté ne leur ont jamais permis d'entreprendre la construction d'un tel édifice, si modeste eût-il été, ni d'envisager la possibilité d'avoir un ecclésiastique à demeure parmi eux. Mais avec le XVII^e siècle et l'accroissement de la population qui s'était alors produit, les gens du Haut-Erguël estiment que, dans ce domaine, ils ont des droits à faire valoir.

Le gros argument que les gens de Renan ont alors produit pour emporter la décision, ce n'est pas tant leurs besoins religieux que les énormes distances à parcourir pour se rendre aux services divins, les difficultés de la route et leur désir de pouvoir participer au culte tous ensemble et de façon moins pénible et plus agréable. A l'époque où les démarches furent entreprises, ce ne furent donc ni la guerre, ni la famine, ni la peste qui les inspirèrent, mais des motifs purement locaux.

Le texte de cette requête nous donne enfin l'impression d'avoir été préparé avec le plus grand soin. Sans doute a-t-il été longuement examiné et retourné. Les arguments qui y sont avancés paraissent être le fruit de longues réflexions. Pour faire preuve d'un pareil esprit d'initiative, les gens de Renan devaient avoir pris leurs précautions. Nous ne serions pas étonnés si, un jour, un nouveau document était découvert grâce auquel nous apprendrions que cette population avait commencé à constituer un fonds de construction avant même de demander l'autorisation de bâtir. Car les membres de la Communauté du Haut-Erguël savaient prévoir et compter.

* * *

Nous est-il possible de savoir ce qu'était la population de Renan en ces premières années du XVII^e siècle et de quelles familles elle était alors constituée ? Un document de 1607, « la giète pour la communauté de Renan, pour tirer en guerre », mentionne les familles suivantes :

Gagnebin, 14 ; Borle, 13 ; Perret (tout court), 9 ; Perret-dit-Tornare, 6 ; Aubert, 6 ; Barrolz, 3 ; Vuillemin, 2 ; Martin, 2 ; Cartaulz, 1. Cela fait un total de 56 chefs de famille. A six personnes par famille — et c'est une moyenne assez basse pour l'époque — cela ferait un total de 336 habitants. Nous avons toutefois l'impression que la population du village devait être sensiblement plus nombreuse. Nous possédons en effet, sur la fréquentation des services religieux à Renan, des indications qui nous confirment dans l'idée que nous venons de formuler.

Notons enfin qu'aucune des anciennes familles n'habite plus le village de Renan. Elles ont essaimé partout en Suisse ; plusieurs de leurs membres occupent aujourd'hui encore des postes de premier plan dans la vie intellectuelle ou artistique du pays.

* * *

La Seigneurie n'avait pas oublié la requête. Avec une sage lenteur, elle en étudiait les divers éléments. Elle fut même appelée à faire des enquêtes. Nous le présumons parce que nous possédons une lettre que le diacre d'Erguël, le ministre Abraham Mellier, adressait au grand Baillif, le châtelain Thellung, de Courtelary, en date du 30 décembre 1626. Bien que cette lettre ait été citée en partie par M. le pasteur Gerber dans son *Histoire de Saint-Imier*, nous tenons à la reproduire in-extenso, car elle contient des détails fort intéressants

sur la vie religieuse des gens de Renan au XVII^e siècle. Le diacre d'Erguël pouvait donc écrire :

Souventes fois nous nous sommes trouvés au dit Renan où il y avait de si grandes fréquences que nous ne pouvions trouver lieu propre pour nous assembler tellement que parfois nous avons été contraints de prescher à découvert, le nombre des auditeurs se montant, comme ils estimoyent, jusqu'à quatre cents et davantage de personnes.

Il nous souvient aussi que certains faisoient difficultés d'ouvrir leurs granges, se plaignant qu'on gastoit leur fourrage. En la fin, nous nous assemblions en la maison de feu Thévenin Vuillemin, sur les galeries qui sont au haut de la maison, là où mesme ceux du dit Renan avoyent fait une chaire, lequel lieu est un peu plus commode que ceux du pays. Cependant plusieurs demeuroient parfois à la cuisine, les autres à la grange, à cause qu'ils ne pouvoient pas monter. Joinct que le maître de la maison se plaignoit qu'on l'incommodoit beaucoup, et qu'on lui ravageoit tout en sa cuisine, et disant qu'il falloit que les autres fissent aussi leur tour. Tellement qu'il n'y a point de doute que le bâtiment entrepris soit de nécessité...

(Arch. de l'Ev. B. 187 ; Parochiankirche zu Renan : 4).

Dans la dernière phrase, que signifient donc les deux mots « bastiment entrepris » ? Cette expression est-elle quelque peu forcée et fait-elle simplement allusion aux discussions et aux enquêtes qui étaient alors en cours au sujet du temple ? Ou signifierait-elle que les gens de Renan avaient déjà passé aux réalisations pratiques ? Rien ne nous permet de le préciser.

La lettre du diacre Mellier nous met en face de deux faits très importants. D'abord il y a foule à ces cultes d'annexe. On parle d'une affluence de « quatre cents personnes, et même davantage ». Peut-être y a-t-il là quelque exagération. Il faut toutefois se souvenir que la population du village et de ses environs avait passablement augmenté. Et la présence d'auditoires aussi considérables devait poser de redoutables problèmes à ceux qui avaient la responsabilité de ces services religieux.

En second lieu, la lettre signale aussi les difficultés particulières que présente la situation : « Certains faisoient difficultés d'ouvrir leurs granges, se plaignant qu'on gastoit leur fourrage... » Bien plus, l'affluence à ces cultes était si grande que les auditeurs ne se contentaient pas des espaces vides qu'on trouvait dans la grange, mais ils se répandaient partout dans la maison. Cela n'était certes pas toujours du goût de l'hôte. Un jour finit par venir où Thévenin Vuillemin, pourtant homme de bonne volonté, en eut assez et pria la communauté de se réunir ailleurs pour ses cultes.

On ne pouvait sortir de cette situation bien ennuyeuse qu'en construisant un local assez grand : une chapelle ou même un temple. La lecture de cette lettre du diacre Mellier révéla l'exacte situation de Renan à la cour princière. Et cela dans les premiers jours de l'année 1627. Cette année-là devait d'ailleurs devenir celle des réalisations pratiques.

* * *

Le 4 mars 1627, les ambourgs et la communauté de Renan adressent une nouvelle supplique au prince-évêque. Elle est beaucoup moins longue que celle de 1621 ; elle nous paraît être plus précise et plus ferme que la première. Elle dépeint la situation avec beaucoup plus de netteté :

Des cultes — note-t-elle — ont lieu à Renan tous les quinze jours, plus les vendredis avant les dimanches de sainte Cène, soit par le pasteur, soit par le diacre. En hiver, ces cultes ont lieu dans une chambre commune ; en été, dans une grange.

La population a augmenté, preuve l'augmentation des dîmes. Et nous étions de quatre à cinq cents lors des services divins de sorte qu'il ne se trouve plus de local suffisant pour tenir nos cultes. Nous voudrions bâtir une chapelle ou un oratoire assez grands pour de semblables occasions.

Il est aussi parmi nous des gens qui pourraient tourner au mal sous prétexte qu'ils sont trop éloignés du temple. C'est aussi pour cela que nous désirons bâtir.

Nous avons déjà trouvé une place dans le village de Renan. Nous ferons les voiturages nécessaires. Nous n'exercerons pas de pression sur nos voisins. (Arch. de l'Ev. Ibid. No 5).

Cette lettre, véritable cri du cœur d'une communauté qui connaît l'importance de ce dont elle est privée, ne pouvait que précipiter les événements. Si elle rappelle certaines nécessités que l'on ne peut nier, elle offre d'autre part de réelles garanties : les sacrifices que les gens de Renan sont disposés à faire pour leur temple et leur volonté de ne pas chicaner leurs voisins par des pressions. En avait-on peut-être craint la possibilité ?

A cette lettre est joint un plan de l'église qu'ils aimeraient pouvoir édifier. Un plan, c'est peut-être beaucoup dire : un croquis du moins qui contient des indications assez précises sur la forme et les dimensions du futur sanctuaire. La nef aura cinquante pieds de longueur, quarante de largeur. Quant au chœur, il aura une profondeur de vingt-cinq pieds et la forme d'un demi-dodécagone assez irrégulier. Le croquis indique encore le nombre et l'emplacement des portes et fenêtres prévues ; il ne nous fournit pas le moindre renseignement sur l'ameublement prévu, sur la forme à donner au plafond, sur la hau-

teur de l'édifice. Il garde également un très prudent silence sur la question d'un éventuel clocher.

* * *

Telle qu'elle est, cette lettre au prince-évêque doit avoir eu des conséquences très heureuses pour la communauté de Renan. Cela ressort d'ailleurs de la requête adressée à Son Altesse par

le maire, les jurés, les ambourgs et les habitants des autres villages de la paroisse de St-Imier (que Renan, réd.) et la plupart de ceux qui vivent à la montagne sous cette même justice...

(Arch. Ev. No 10).

Et voici la raison de leur lettre :

Nous avons appris que *ceux de Renan ont demandé à Votre Gracieuse Altesse la permission de bâtir une église et qu'elle leur a été accordée.* (C'est nous qui soulignons, réd.).

Nous ne nous y opposons pas, continuent-ils ; mais nous redoutons des conséquences fâcheuses de ces innovations. A St-Imier, la paroisse doit entretenir l'église, la cure et le « landhaus ». Si ceux de Renan obtiennent leur église, ils ne voudront plus entretenir que cette dernière et c'est à nous qu'incombera tout le reste.

Aussi ils tiennent à prendre quelques précautions :

Veuillez donc insérer, dans la permission à accorder, un article stipulant que ceux de Renan devront continuer à contribuer, comme par le passé, aux frais et travaux d'entretien de notre mère-église. Ils devront faire baptiser ici leurs enfants ; les jours de grande fête, ils devront participer à la sainte Cène. Les salaires du pasteur et du diacre d'ici ne seront point diminués. Si ceux de Renan ne se contentent plus des services tenus tous les quinze jours, qu'ils aient un ministre à eux et qu'ils paient eux-mêmes...

Cette lettre est intéressante à plusieurs points de vue. Elle nous laisse tout d'abord entendre que les pourparlers entre la cour princière et la communauté de Renan avaient déjà donné certains résultats : même que la permission de construire leur temple leur avait été accordée, sans que toutefois la lettre officielle de concession leur eût été envoyée. Curieuse situation ! Pour l'expliquer, on pourrait faire certaines suppositions. Nous pensons en particulier que cette autorisation pouvait avoir été donnée verbalement à une députation de Renan sous réserve que la confirmation viendrait plus tard ; l'état de santé très précaire du prince-évêque — il devait mourir quelques mois plus tard — aurait fait passer cette affaire au second plan des préoccupations de la cour.

Et puis cette lettre a quelque chose de profondément décevant ; elle nous met en présence d'un égoïsme attristant. Véritable maladie du cœur humain qui porte les individus comme les communautés à ne songer qu'à leurs intérêts particuliers et à méconnaître totalement les besoins légitimes du prochain ! Crainte d'avoir à faire un geste qui coûtera quelques sous et qui rend l'homme incapable de comprendre les problèmes d'autrui et de tenter le petit effort de l'entraide fraternelle ! A côté du très grave problème que « ceux de Renan » avaient à résoudre, les craintes et les revendications des autres villages de la paroisse et de leurs autorités ont quelque chose de très mesquin. On a l'impression que les responsables de la mère-église ont envisagé la question sous un angle bien étroit et que la peur de perdre quelques redevances les a saisis beaucoup trop tôt. N'auraient-ils pas dû prendre contact avec les habitants du haut de la vallée et discuter avec eux les divers aspects du problème posé à l'ensemble de la paroisse afin d'arriver à un *modus vivendi* acceptable pour tous ?

* * *

Nous ne pensons pas que « ceux de Renan » s'y seraient refusés. Une lettre qu'ils adressaient au prince-évêque en date du 30 août 1627 nous confirme cette idée. Ils y prenaient des engagements très précis :

Nous ne voulons nous séparer ni de la paroisse ni de la justice de St-Imier. Nous consentons à contribuer à l'entretien de l'église de St-Imier comme par le passé. Nous ne voulons pas que les salaires des ministres de St-Imier soient diminués. Par contre, nous désirons que nos enfants soient baptisés à Renan — arguments invoqués : la distance, l'hiver, la neige, le mauvais temps et le froid — ; que les enterrements se fassent ici ; que nos mariages soient bénis aussi à Renan et que la sainte Cène y soit administrée.

Ils y ajoutaient une revendication :

Quant aux cloches de St-Imier à la copropriété desquelles nous pourrions prétendre, nous nous soumettrons à la décision que prendra Votre Gracieuse Altesse...

Le document porte une annotation de la cour :

Le Conseil du Prince décide, le 10 septembre, que les cloches étant la propriété de Son Altesse resteront où elles se trouvent.
(Arch. Ev. Ibid. No 13).

Dans une affaire qui traînait depuis plus de six ans, il est curieux de constater avec quelle promptitude l'autorité supérieure a réglé une question de détail. C'est que, forts de l'autorisation qui leur avait été

donnée, ceux de Renan s'étaient mis au travail et avaient commencé à construire leur temple dans l'intervalle qui va du 5 juin au 4 août 1627. Il y avait donc des décisions qu'il importait de prendre sans délai pour sauvegarder la paix entre les différentes localités du Haut-Erguël.

Il faut encore souligner que cette lettre de la communauté de Renan reste bien dans la ligne de la requête de juin 1621. Elle montre ce qu'on entendait exactement sous ce vœu : « afin de pouvoir entendre la Parole de Dieu plus commodément ». Le gens de Renan ne revendiquent donc point une complète indépendance à l'égard de la « mère-église » de Saint-Imier. Ils tiennent à rester unis à la justice et à la paroisse de Saint-Imier ; leur désir, c'est que des mesures soient prises qui leur faciliteraient la participation à *tous* les services religieux. Et rien d'autre, du moins pour l'instant.

Mais le proverbe l'affirme : « Il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre ». Dans l'Eglise de Saint-Imier, on ne voulait absolument pas convenir de la pureté des intentions des paroissiens de Renan. Cela ressort très clairement de la lettre que ceux de Saint-Imier adressaient au prince-évêque en date du 3 décembre 1627. Nous y lisons en particulier ces quelques lignes :

Veuillez ordonner à ceux de Renan de s'engager par écrit, à notre intention, à faire baptiser un enfant au moins chaque année chez nous, soit à Pâques, soit à la Pentecôte, époque où il n'y a ni chaleur ni neige ; à venir communier ici une fois par an, soit à Noël, soit à Pâques, soit à la Pentecôte où nous avons chaque fois la Cène, deux dimanches consécutifs ; à supporter toutes les charges quant aux bâtiments épiscopaux et curiaux, ici, comme par le passé, ainsi que les corvées...

(Arch. Ev. Ibid. No 15).

C'est toujours la même préoccupation d'éviter certains changements parce qu'ils pourraient coûter à plusieurs quelque perte d'influence ou d'argent ; c'est toujours le même désir de conserver dans leur intégrité des habitudes ou des traditions que les temps ont condamnées. Vouloir les maintenir par la force, n'est-ce pas s'opposer au principe évangélique : « Cherchez premièrement le Royaume et la Justice de Dieu, et toutes choses vous seront données par surcroît. »

Même sur le plan ecclésiastique, les égoïsmes de village sont dangereux pour la vie chrétienne et pour toute la morale sociale qui en découle.

* * *

Laissons plutôt ces rivalités sur lesquelles le prince finira bien par se prononcer et revenons-en au temple de Renan. Dans une lettre

datée du 8 janvier 1629, les gens de Renan annoncent avec joie un gros événement à leur souverain :

Nous avons terminé cette année — année 1628 — la construction de notre église, avec la permission de feu Votre Prédécesseur, et moyennant grande peine et grand labeur. Maintenant il nous faut un pasteur : nous ne sommes pas compétents pour en engager un, et trop pauvres pour le payer à nous seuls....

(Arch. de l'Ev. Ibid. No 20).

Ici, nous avons une nouvelle preuve que les gens de Renan, en construisant leur temple, n'ont pas du tout mis le prince-évêque en face d'un fait accompli. Jamais ils n'ont outrepassé leurs droits ; ils ont su, dès leur première demande faite en 1621, attendre que l'autorisation sollicitée leur fût accordée pour passer enfin à l'action. L'inscription 1627 qui figure au-dessus de la porte sud du dit temple rappelle donc aux générations qui se succèdent à Renan que c'est en cette année-là qu'ils commencèrent les travaux après avoir obtenu la permission tant désirée.

Mais à ces gens entreprenants un temple sans pasteur ne suffit pas ; il leur faut aussi l'homme qui pourra leur annoncer la Parole de Dieu ; ils l'ont demandé — nous l'avons vu — au prince-évêque lui-même. Et ils lui font cette proposition :

Comme une rente de trente muids de céréales ici-même est devenue libre et est retournée à Votre Gracieuse Altesse, il y a trois ou quatre ans en suite du décès du seigneur B. Wyttenbach, nous vous prions d'attribuer à notre temple une pension « moyenne » à prélever sur la dite rente...

(Ibid. No 20).

La naïve proposition des gens de Renan ne sera jamais acceptée ; une annotation des services de la cour de Porrentruy nous fait connaître la décision prise en haut lieu à ce sujet :

Le Conseil du Prince refuse ; ceux de Renan ayant promis autrefois de ne rien demander de nouveau...

Ils ont cru pouvoir brûler les étapes, ces gens qui venaient d'obtenir un très gros succès. Peut-être eussent-ils dû avoir patience et ne rien brusquer. En laissant les choses suivre leur évolution naturelle, peut-être se seraient-ils préparé de nouveaux avantages. Peut-être ! Mais il faut les comprendre : comme la lettre de concession n'avait pas encore été délivrée, pourquoi n'auraient-ils pas été tentés de modifier certaines données du problème ? Ainsi qu'on l'a vu, ce fut en vain.

La lettre de concession... De nombreux mois s'écouleront encore avant que les gens de Renan l'obtiennent. Il faudra qu'ils fassent une nouvelle requête, celle du 12 mars 1630. Serait-ce donc que tant qu'ils ne la possédaient pas, ils ne pourraient inaugurer leur temple ? A cette date, ils s'adressent au prince Jean Henri de Ostein pour

prier Sa Gracieuse Altesse de délivrer un document contenant l'autorisation de bâtir une église, autorisation accordée jadis par feu le prince Guillaume... (Arch. Ev. Id. No 22).

Ce parchemin tant désiré leur sera accordé le 20 juin 1630.

Alors que le temple est terminé — depuis la fin de 1628 — la permission leur est donnée de l'édifier à leurs frais, pour toutes les raisons qu'ils avaient énumérées dans leur requête de 1621. Mais le prince-évêque y ajoute deux conditions assez lourdes : « Ceux de Renan ne se sépareront pas de la « mère-église » de St-Imier, ni de la justice de ce lieu. Ils continueront à supporter les charges qui s'y rattachent. Mais ils feront baptiser leurs enfants dans leur nouveau temple. Ils y communieront. Ils y feront bénir leurs mariages. Leurs morts seront enterrés à Renan dans le cimetière de leur communauté. Toutefois les jours de grande fête chrétienne, sauf en hiver, ils prendront part au culte de St-Imier afin de reconnaître symboliquement leur appartenance à la « mère-église »...

(Arch. Ev. Id. No 24).

Ce texte légal va régir durant bien des années les rapports entre l'église-filiale de Renan et la mère-église de Saint-Imier. Les habitants du Haut-Erguël ont ainsi obtenu une très grande satisfaction : ils possèdent un temple. Ils l'ont maintenant, cet instrument tant désiré qui leur permettra « d'écouter plus commodément la Parole de Dieu ». Mais quel sera l'homme qui la leur annoncera dimanche après dimanche ? D'où leur viendra-t-il ?

A peine le temple s'est-il ouvert — en janvier 1631, selon la tradition — pour accueillir les fidèles désireux d'entendre la prédication de l'Évangile, à peine l'enthousiasme de ces humbles arrivés à leurs fins s'est-il un peu calmé, que de nouvelles difficultés surgissent qui exigeront d'eux beaucoup de patience et d'esprit d'à-propos. Ils auront à batailler longtemps, et avec une farouche énergie, pour qu'enfin leur soit reconnu le droit d'avoir, dans la cure qu'ils auront achetée, un pasteur bien à eux et égal en droits et en dignité aux autres ministres de l'Erguël.

Mais ceci est un autre chapitre de l'histoire de Renan, de cette paroisse qui s'est constituée lentement et avec la plus grande peine. Effort plus que séculaire qui émeut d'une profonde admiration tous ceux qui prennent le temps de l'étudier.